

Réunion de bureau du CPC

(19/10/06)

Ci-dessous deux comptes rendus non officiels, l'un par Elisabeth Bourguinat (Accomplir et Collectif Rénovation des Halles), l'autre par Jodelle Zetlaoui (EPPPUR et Collectif Parole des Halles).

*

Compte rendu par Elisabeth Bourguinat

Voici quelques éléments sur la réunion de bureau du CPC d'hier soir.

Etaient présents : Thierry Le Roy (garant), Rébecca Liberman (? STIF), Dominique Goy-Blanquet (CDQ des Halles), Jodelle Zetlaoui (Paroles des Halles), Renaud Paque (cabinet de JP Caffet), Véronique Fradon et François Bodet (DU), + un représentant de la région dont j'ignore le nom, et moi-même pour le collectif Rénovation des Halles. M. Sarfati, du conseil de quartier Montorgueil St-Denis, s'était excusé.

1) Programme des groupes de travail thématiques

a) réunion de programmation le 25/10

Pour le 25, nous avons demandé à disposer du compte rendu de la réunion précédente de programmation. La DU a fait état qu'elle avait bcp de travail et qu'il fallait que le compte rendu soit validé par les élus. Jodelle a fait remarquer que si c'était un CR exhaustif il n'y avait pas vraiment à le faire valider. Nous en avons profité pour souligner que nous préférons dans tous les cas des CR exhaustif, et que le CR très amendé et édulcoré de la réunion sur le jardin du 29 juin nous avait vraiment agacés.

J'ai demandé également à ce qu'on puisse obtenir les réponses à notre courrier à Girard avant cette nouvelle réunion de programmation, et je viens de le relancer directement.

Jodelle a insisté pour qu'on dispose d'un diagnostic, même en quelques lignes, de chaque équipement actuel, afin de pouvoir évaluer ce qu'il convenait de faire sur cette base. M. Bodet lui a répondu qu'en réalité ça ne fonctionnait pas comme ça : qu'une fois la décision prise de maintenir un équipement, il existait des formats "normalisés", et qu'on savait à peu près ce qu'on mettait dans une bibliothèque ou un conservatoire de quartier et quelle surface ces équipements devaient représenter ; qu'en revanche il était possible d'imaginer ultérieurement des adaptations par rapport au quartier d'implantation. En gros : on n'a pas vraiment besoin de diagnostic préliminaire pour reconduire une bibliothèque de quartier ou un conservatoire dont le format est pour l'essentiel pré-défini.

J'ai reposé la question de la liste des locaux libres ou libérables dans le quartier, on m'a expliqué que ça se passait dans l'autre sens : il y a d'un côté une liste d'équipements à reloger et de l'autre un flux de locaux qui se libèrent (y compris commerciaux), et la ville préempte chaque fois qu'elle a besoin d'un local pour un intérêt général. Il est donc difficile de faire une liste "complète" à l'instant t, et de prévoir ce qui se passera et ce qui se libèrera dans les années qui viennent. Cela m'a laissée un peu rêveuse mais bon.

Sur la Maison du geste et de l'image apparemment aucune confirmation d'un projet de départ.

Thierry Le Roy souhaite, et c'est une excellente idée, que cette réunion du 25 permette de réfléchir à la question de l'animation le soir, idée défendue depuis longtemps par Mangin mais jamais vraiment concertée : pourquoi davantage d'animation le soir ? quelles animations ? quels commerces ? Il a rapporté les propos du commissaire Darras selon lequel créer des terrasses donnant sur le jardin ne serait pas forcément positif en termes de sécurité, contrairement aux assertions de Mangin.

J'ai rappelé la demande de Fabrice Piau concernant la communication d'une première ébauche du Cahier de charges suffisamment tôt pour qu'on puisse se concerter et j'ai dit qu'on partageait cette demande. En prenant l'agenda, on est tombés d'accord sur le fait qu'il faudrait qu'on nous donne cette ébauche le 1er décembre pour qu'on puisse en parler le 7/12, transmettre nos observations, et avoir le retour de la ville dans les docs préparatoires à la séance du 9/01, qui sera la séance de synthèse. Ils ont admis au moins le principe.

Dominique Goy-Blanquet a demandé si chacun irait en ordre dispersé demander le local et l'emplacement qui lui conviennent ou s'il y aura un arbitrage général de la répartition des espaces, et à quel stade il interviendrait, avant ou après la rédaction du cahier des charges. Elle souhaite que les priorités qu'il conviendrait d'y inscrire, par exemple les rapprochements entre tel et tel équipements, ceux qui devraient bénéficier de la lumière naturelle etc., fassent partie du débat sur la programmation. Elle regrette qu'on ne dispose pas à la date de la réunion des conclusions de la STIF et la RATP sur les circulations, qui vont sans doute transformer l'orientation actuelle du quartier, et peut-être entraîner des changements imprévus pour ces priorités.

b) réunion sur le jardin le 7/11

Il semble que Contassot va présenter à cette occasion un projet d'enquête usagers enfants. J'ai demandé que cette réunion soit très construite, de façon à ne pas renouveler le "grand bazar" de la réunion du 29. Pour cela, j'ai suggéré qu'on reprenne les éléments de la "colonne de droite" dans le doc qui nous a été fourni lors du CPC plénier et qu'on soumette ces questions à la concertation les unes après les autres (je vous la re-joins pour mémoire).

c) réunion du 15/11 sur l'architecture et l'insertion du bâtiment dans le site

Il est apparu que le contenu de cette réunion ne semblait pas très précis : on craint que Mangin nous renouvelle le même topo. Le garant va réfléchir à nouveau pour voir quel contenu donner à cette réunion.

d) réunion du 23/11 sur les circulations verticales

J'ai rappelé notre demande d'obtenir l'étude de flux ou de circulation verticale ou de scénarios d'accès au Forum (personne n'a l'air d'accord sur son nom exact), qui nous a été promise de façon assez formelle pour début novembre. Plus la date s'approche, et plus la réalisation de cette promesse semble devenir douteuse. La représentante du STIF a proposé que les partenaires se mettent d'accord pour nous présenter un diagnostic et des scénarios. Le représentant de la région avait l'air de dire que le diagnostic tout seul demanderait bien deux heures. J'ai insisté sur le fait qu'on avait déjà suffisamment attendu, et qu'on voulait connaître

également les scénarios (on pourra toujours approfondir lors de la deuxième réunion, prévue le 19/12).

2) Site Internet

Apparemment la DU a mis beaucoup plus de choses en ligne. Le garant a demandé que les docs soient mis en ligne de façon instantanée, c'est-à-dire dès qu'ils sont envoyés aux associations. Il a demandé également qu'on ouvre une tribune aux associations. Mme Fradon a dit qu'elle avait lancé un appel en juillet et n'avait rien reçu (personnellement je ne crois pas avoir vu passer ce message), elle va faire une relance.

3) Consultation usagers

Jodelle et moi avons posé la question de l'articulation entre la concertation du CPC et les deux réunions des deux groupes d'usagers qui vont avoir lieu le 4 et le 18 novembre. Il a été convenu

- d'inviter les représentants de Missions publiques aux groupes de travail du 25/10, du 7/11 et du 15/11, de sorte qu'ils puissent s'ils le souhaitent utiliser ce qu'ils entendront pour animer le débat le 4/11 et le 18/11.

- de leur demander de nous communiquer les résultats quantitatifs de l'enquête avant le 4 novembre (ils devront de toute façon l'avoir dépouillée pour la première réunion qualitative). La méthodologie prévoit que ce sont les usagers eux-mêmes qui détermineront, le 4/11, quels acteurs de la concertation ils souhaitent éventuellement rencontrer le 18/11. S'ils souhaitent rencontrer les représentants associatifs, le garant a suggéré que ce soient ceux qui siègent au bureau du CPC. Dans le cas où nous serions sollicités pour cette réunion du 18/11, nous avons demandé à connaître à l'avance les questions posées par les usagers le 4/11 afin de pouvoir préparer collectivement nos réponses.

4) Local de la concertation

Je ne reviens pas sur la question, ayant fait un long développement à ce sujet par ailleurs...

*

Compte rendu par Jodelle Zetlaoui :

Bureau de la Concertation des Halles du 19 octobre 2006 Compte-rendu

<u>Participants :</u> M. Thierry LE ROY	Garant de la concertation
Mme D. GOY-BLANQUET	Conseil de quartier Les Halles
Mme Élisabeth BOURGUINAT	« Rénovation des Halles »
Mme Jodelle ZETLAOUI-LEGER	« Parole des Halles »
Mme Rébecca LIBERMAN	STIF
Mme Véronique FRADON	Mairie de Paris , direction de l'urbanisme
M. François BODET	Mairie de Paris , direction de l'urbanisme
M. Renaud PAQUE	Cabinet de J P Caffet

Un représentant de la région.

Excusés : Conseil de Quartier Montorgueil, Espace expansion, RATP

Absent (problème dans l'envoi de la convocation) : représentant de l'Intersyndicale.

Le garant propose de mettre à l'ordre du jour :

- le fonctionnement et le contenu des groupes de travail thématique ;
- le site internet ;
- les groupes d'usagers ;
- questions diverses.

Les groupes de travail thématiques

Mme Bourguinat se satisfait de l'intensification de la concertation avec les différentes réunions qui ont été programmées.

La question des comptes rendus des réunions est évoquée.

Les associations et le garant déplorent que l'on ne dispose toujours pas des comptes rendus des derniers groupes de travail et qu'ils ne soient pas réalisés pour être disponibles d'une réunion sur l'autre, afin d'avoir un fil conducteur et de permettre aux uns et aux autres de travailler.

Mme Fradon et M. Bodet évoquent le temps que prend la réalisation de ces comptes rendus.

Mme Zetlaoui-Léger demande pourquoi, puisque les réunions sont enregistrées, des fichiers numériques sous forme de "podcast" ne seraient-ils pas directement placés sur le net.

Elle demande aussi pourquoi les choses ne vont pas plus vite depuis la nomination de la COTEBA qui avait pour mission, dans son cahier des charges, de les réaliser. Ce n'est pas aux associations de supporter cette charge, or c'est ce qui se passe depuis deux ans.

Mme Fradon explique qu'il faut faire viser les comptes rendus des groupes thématiques qui sont en fait des synthèses.

Les représentants associatifs et le garant regrettent que les comptes rendus ne soient pas retranscrits *in extenso*. car cela permet de vérifier de façon plus précise ce qui se dit d'une réunion à l'autre.

Mme Bourguinat estime qu'il faut moins de temps à taper un compte-rendu *in extenso* que d'essayer d'en faire la synthèse. De plus, les synthèses qui ont été faites comme celles du GT du jardin du 29 juin, ont tendance à être trop "édulcorées".

Le garant conclut qu'il est souhaitable que la ville diffuse en fichier texte sur le site, des comptes rendus in extenso.

Au sujet du GT Programmation prévu le 25 octobre.

Les participants au bureau remercient la ville pour l'effort d'avoir communiqué cette fois ci, un document sur la programmation des équipements, une semaine avant la réunion.

Mme Bourguinat regrette qu'on ne dispose pas de données sur les espaces vacants dans le quartier.

M. Bodet répond que c'est techniquement très difficile pour la ville de savoir ce qui est vacant à un temps t.

Le garant soutient également qu'on a aussi toujours peu de vision claire sur le statut des équipements des Halles par rapport au quartier et à d'autres équipements.

Mme Zetlaoui-Léger dit que Parole des Halles déplore toujours le fait que l'on n'est pas accès aux études qui justifient le programme proposé. Il est très difficile d'apprécier la pertinence de la liste remise sans savoir sur quel constat elle se base. On a aussi toujours du mal à savoir dans cette liste, ce qui est acté ou non. M. Caffet avait dit que rien n'était encore définitif, où en est-on ?

M. Bodet explique que la ville recense un besoin, puis propose une surface à partir de ce qu'elle sait par expérience, de la taille que doit avoir une bibliothèque etc...

Mme Zetlaoui-Léger répond que placer une bibliothèque ou une salle de diffusion dans tel ou tel quartier n'a pas la même incidence, notamment lorsqu'on cherche à partager certains espaces dans des quartiers avec de fortes contraintes comme aux Halles : on ne peut se contenter d'une approche aussi normalisée.

Par ailleurs, les surfaces ne veulent rien dire si on ne précise pas la nature du public et le nombre de personnes qui serait à accueillir à chaque fois, dans les documents transmis.

Mme Goy-Blanquet regrette qu'on ne s'appuie que sur les souhaits des uns et des autres. Pour les équipements culturels, ce ne sont pas les directeurs qu'il faut seulement questionner, ils ne sont pas forcément les mieux placés. Les usagers ont des choses à dire.

M. Leroy reconnaît que la réunion du 27 septembre qui aurait dû apporter des éléments sur l'état des lieux des équipements culturels à l'échelle du quartier n'a pas atteint cet objectif.

Mme Zetlaoui- Léger explique qu'on aurait attendu le 27 septembre des directeurs d'équipements présents, qu'ils nous dressent un état des lieux du fonctionnement de leurs structures respectives mais que l'on a obtenu aucune réponse d'eux à ce sujet quand ils ont été sollicités - à l'exception des représentants de l'antenne jeunesse et de l'ADAC. Si des études d'évaluation précises n'ont pas été faites, que la ville demande au moins quelques lignes à chaque responsable sur le bilan qu'il tire du fonctionnement de son équipement et de la stratégie de développement escomptée, pour que l'on puisse avoir de façon systématique un argumentaire sur les surfaces proposées.

Mme Bourguinat fait état de rumeurs sur le maintien de la Maison du Geste et de l'Image dans ses locaux.

M. Bodet répond qu'aucun déménagement n'est envisagé.

Les représentants associatifs et du conseil de quartier s'interrogent, compte tenu des questions formulées à la fin du document envoyé ce jour, des modalités de prise de décision : comment seront définies les priorités in fine et quand ?

Le garant et M. Paque estiment que les questions posées à la fin du document sont trop larges et parfois trop vagues.

M. Le Roy dit qu'on ne pourra pas laisser toute liberté sur tout aux concepteurs, il faudra notamment que la ville mentionne les proximités souhaitées entre équipements ,parce que cela entraîne des servitudes.

Les représentants associatifs et du conseil de quartier se demandent comment on pourra discuter de ces éléments sans savoir où se feront les sorties et que les études sur les flux-circulations ne sont toujours pas diffusées.

M. Bodet dit qu'il n'y aura pas de surprises sur les sorties : ce sont celles existantes et peut-être Margueritte de Navarre qui est à l'étude.

On ne peut en revanche pas encore dire si la sortie Berger sera à -3 ou -4.

Mme Bourguinat fait état d'une lettre envoyée par Rénovation des Halles à M. Girard pour laquelle elle souhaiterait avoir une réponse pour la prochaine réunion, au sujet de la façon dont la ville distingue dans les équipements prévus, ceux qui seront "de proximité" ou "métropolitains".

Le texte remis pour la réunion de la semaine prochaine n'est pas très clair à ce sujet.

Comment fera t-on en sorte que certains équipements restent "de proximité" ? Si un équipement est rendu très visible, il y a aura beaucoup de demandes et on assistera vite à des phénomènes de saturation (ex : le conservatoire).

M. Bodet pense que pour les bibliothèques par exemple, on ne peut émettre une telle restriction. Les bibliothèques fonctionnent en réseau.

Mme Bourguinat l'interroge sur la notion de "réseau" ?

M. Bodet : Cela signifie pour les bibliothèques, un catalogue en ligne qui évite que les bibliothèques stockent toutes les mêmes ouvrages, et pour le conservatoire qu'il y ait des activités très particulières ou des espaces (salle de musique électro-acoustique) que l'on ne retrouve pas dans tous les conservatoires mais qui sont aussi mises en réseau.

Le garant propose que l'on mette à l'ordre du jour de la prochaine réunion sur la programmation, la question de l'animation diurne/nocturne.

Mangin avait fait des propositions là-dessus, mais il faut aussi qu'on entende les associations.

Mme Zetlaoui-Léger dit qu'on ne peut pas faire comme si rien n'avait été dit à ce sujet depuis quatre ans : il y a eu des études de diagnostic sur le quartier pendant les marchés de définition, et lors des premières réunions publiques, des habitants étaient vivement intervenus à ce sujet. On voyait que les problèmes de nuisance étaient liés à des activités particulières, les fast-food par exemple. Il faut que l'on sache ce que la ville en a retenu de tous ces éléments et que la réunion soit introduite ainsi.

Mme Fradon dit qu'effectivement une étude sur la gestion avait abordé cette question de l'animation (*elle serait sur internet, à vérifier*).

Mme Bourguinat aimerait notamment savoir sur quelles données se base la ville pour dire qu'il a un problème de sécurité et qu'il faudrait plus d'animation le soir pour le résoudre.

Le garant exprime le souhait que les réunions soient clôturées par celui qui anime, par un bilan et mettent en perspective les questions à traiter pour la prochaine fois pour qu'on est le sentiment d'avancer.

Le cahier des charges du Carreau

Mme Bourguinat souhaite qu'une ébauche du cahier de charges soit soumise aux participants à la concertation en décembre et non pas en janvier quand il sera bouclé.

Mme Zetlaoui-Léger pense que le cahier des charges étant un document technique, c'est surtout sur le programme qui en sera le coeur, qu'il faudrait qu'on est de véritables possibilités de travailler. Cela supposerait qu'avant chaque réunion, on nous dise ce qui est décidé et sur quel univers des possibles on est encore, quelles sont les marges de manoeuvre soumises à

discussion. Il faut soumettre aux participants des scénarios et des questions plus précises à discuter que celles transmises dans le document pour la réunion de la semaine prochaine.

Réunion du 7 novembre sur le jardin :

Mme Bourguinat demande où en est le dessin du jardin qui devait être arrêté l'été dernier.

M. Paque dit que Mangin en est au stade de l'Avant Projet Détaillé, puis reprecise qu'il en serait au stade de l'esquisse et qu'il travaille sur une maquette.

Une discussion a lieu sur la maquette : est-elle présentable ou non, est-ce seulement un document de travail (ce que soutient M. Paque)...

Mme Bourguinat craint que si on présente une maquette, tout ne soit en fait perçu comme arrêté, est-ce le cas ?

M. Contassot devrait faire le 7 novembre une présentation des résultats d'études faites par la ville concernant les jardins pour enfants, mais sur lesquelles la DU et M. Pac ont pour l'instant peu d'informations.

Mme Bourguinat propose de reprendre le 7 novembre, les questions laissées en suspens sur le jardin telles qu'énoncées dans le CPC pour l'animation de la prochaine réunion.

Le contenu de la réunion "Architecture et insertion" paraît pour le moment vague. La DU en discutera prochainement avec Mangin qui devra sans doute faire un exposé.

Mme Zetlaoui-Léger demande à ce que le contenu de son exposé soit alors transmis à l'avance.

Réunion circulations verticales :

Mme LIBERMAN du STIF ayant prêté attention aux demandes formulées lors de cette réunion sur l'articulation entre diagnostic et propositions, suggère de faire un exposé "constats/ scénarios à l'étude" pour la réunion prévue sur le thème des circulations verticales, mais il faut qu'elle vérifie que les autres partenaires, en particulier la RATP, sont bien d'accord (*pour participer?*) un tel exposé.

Le représentant de la région. dit que lors de cette présentation, ils ne pourront se limiter au Carreau mais il y aura un état des lieux pour l'ensemble de l'interconnexion mais que cela risque d'être long.

Mme Bouguinat insiste sur l'importance d'avoir aussi des scénarios.

Les représentants associatifs, du conseil de quartier et le garant remercient le STIF de cette initiative qui devrait montrer l'exemple aux autres partenaires.

Les groupes d'utilisateurs :

La question de l'articulation entre les groupes de travail et les groupes d'utilisateurs est posée par les représentants des deux collectifs.

Me Zetlaoui-Léger propose qu'à la réunion du 25 octobre, on fasse état des questions sur lesquelles on souhaiterait que les groupes d'utilisateurs puissent travailler, car on ne peut les laisser répondre à une question aussi vaste que celle envisagée dans le document de Mission Publique "imaginez les Halles du futur" au stade où nous en sommes. On ne peut pas bon plus laisser Mission Publique seul définir les sujets de travail, il y a des priorités compte tenu du stade où l'on en est.

Mme Fradon dit qu'il faut laisser Mission Publique avec sa méthode de travail et que les associations ne doivent pas trop influencer les groupes d'utilisateurs.

Le garant reprend l'idée de formuler des questions à l'attention des groupes d'usagers à l'issue des prochains groupes thématiques.

Il est établi à la demande des représentants associatifs, que la présence de Mission Publiques voire d'IPSOS serait souhaitable aux prochains groupes de travail.

Mme Zetlaoui-Léger demande aussi à ce qu'une restitution des résultats d'enquête ait lieu au moins avant la tenue des groupes du 18 novembre si ce n'est avant le 4 novembre pour en discuter en groupe thématique et suggérer des questions.

M. Bodet admet qu'il était prévu dans le contrat des bureaux d'études, une restitution intermédiaire.

Mme Bourguinat souhaiterait que les questions qu'auraient à poser les groupes le 18 novembre aux membres du CPC soient transmises à l'avance.

Le site internet

Les représentants associatifs et le garant estiment que l'accès à la rubrique des Halles est peu évident, alors qu'il y a quand même une actualité forte de ce sujet.

Mme Fradon évoque un mail transmis en juillet aux associations à propos d'une tribune qui leur aurait été ouverte mais que celle-ci est restée vide jusqu'à présent.

Les représentants associatifs disent qu'ils n'ont pas pris connaissance de ce mail envoyé en juillet et qu'il faudrait en renvoyer un.

Mme Bourguinat souhaite que la place faite aux associations soit semblable à celle qu'elles avaient sur le site de la SEM avec par exemple une possibilité de faire figurer en quelques lignes, une présentation de chaque association surtout pour celles qui ne peuvent renvoyer vers un site.

Le garant exprime le souhait que tous les documents transmis, y compris sur la tenue des réunions soient instantanément mis sur le site Internet

Un document sur les dates et horaires des prochaines réunions aurait été transmis par mail, mais tous n'en ont manifestement pas pris connaissance (?).

Le local d'information

Aucun lieu n'a encore été trouvé.

S'en suit une discussion de quelques minutes sur les problèmes de choix entre différents lieux pour la "bagagerie", le local d'information de la concertation, un local de réunion pour les associations.

Mme Bourguinat invite M. Paque à une visite de lieux organisée Mme De la Gontrie lundi 23 octobre.

Son rajoutés à l'ordre du jour deux autres points :

La tenue prochaine d'une réunion publique

Mme Zetlaoui-Léger réitère la demande de Parole des Halles pour la tenue d'une réunion publique avant que le cahier des charges ne soit bouclé, et donc au plus tard en décembre.

Le garant craint que l'on n'ait pas de supports suffisants pour accompagner l'organisation de cette réunion : un lieu d'exposition notamment.

Mme Bourguinat estime qu'il est plus urgent d'organiser une réunion publique que d'avoir un local d'information. Si on attend ce local, la réunion ne pourra pas se tenir avant juin...

Les représentants associatifs disent que les personnes qui ne participent pas à la concertation directement ne savent rien de ce qui se passe sur le projet des Halles depuis deux ans.

Certains ont l'impression que le projet a été abandonné par la ville.

Si les gens sont mis devant le fait accompli d'un cahier des charges ficelé, ils diront que ce sera le résultat d'une concertation monopolisée par les associations.

La DU et le garant concluent qu'ils transmettront cette demande aux élus.

Présidence de réunions inter-associatives par le garant :

Mme Zetlaoui-Léger explique que le collectif Parole des Halles s'étonne que le garant préside des réunions inter-associatives qui ne font pas partie du dispositif de concertation dont il a la charge et qui abordent d'autres sujets que ceux relatifs aux halles.

M. Leroy dit qu'il l'avait fait au début pour aider ces associations à s'organiser et répond qu'il a décidé de ne plus présider ces réunions contrairement à ce qui a été affirmé par M. Allezaud lors du dernier CPC.